

La construction d'un nouveau stade vue par la presse à Lyon et à Valencia

Jean-Michel RAMPON

Maître de conférences
Institut d'Études Politiques de Lyon
Membre de l'équipe
de recherche ELICO (EA 4147)
jean-michel.rampon@univ-lyon2.fr

Le 29 mars 2007, le Parlement européen a adopté deux rapports sur le football, dont l'un porte sur l'avenir du football européen. En dépit d'un appel à un contrôle financier et juridique plus clair, après que le rapport d'Helsinki sur le sport de 1999 a mis l'accent sur le maintien de la fonction sociale du sport dans le cadre communautaire, l'Union européenne n'en continue pas moins d'appréhender le football principalement sous l'angle de la concurrence et de son corollaire, la libéralisation. C'est dans ce cadre global qu'intervient ce qu'un article récent des *Échos* a intitulé : « Les enjeux du stade »¹. À cet égard, il y a loin entre la situation française présentée dans l'article et d'autres situations nationales en Europe. Ce qui caractérise le championnat français, c'est la nécessité de dégager 400 millions d'euros d'activités supplémentaires, hors droits de diffusion². Il est donc essentiel, pour ceux des clubs qui le peuvent, de s'approprier leur outil de production, à savoir leur stade. Le présent texte se donne pour objectif de cerner les grands enjeux liés à la construction d'un nouveau stade pour (sinon par) un club de football d'une grande ville. Afin d'élargir le cadre d'analyse, et dans une perspective comparative, ont été choisis les clubs de l'*Olympique lyonnais* pour la France (Lyon) et ceux du *Valencia CF* et du *Levante UD* pour l'Espagne (Valence)³. À partir des éditions lyonnaise du *Progrès* et valenciane d'*El País* pour l'essentiel, il va s'agir

d'apprécier deux situations aux contextes nationaux différents, mais à même de soulever des questions plus ou moins similaires en termes de plan d'urbanisme au sens large et de polémiques politiques, sinon politiciennes⁴. À cet égard, il ne va pas être question ici de réaliser une étude de presse systématique, mais plutôt d'éclairer après coup les moments forts d'une genèse tels que peut permettre de l'appréhender la mise en feuilleton, ou la saga, orchestrée par des journaux quotidiens en région retenus pour leur position dominante en termes de diffusion, sinon d'audience⁵.

En fin de compte, si les projets de nouveau stade posent de façon nouvelle le rapport entre identifiant national et ancrage territorial, particulièrement sensible au moment des joutes européennes entre clubs les plus fortunés du continent, il n'en reste pas moins que la presse en région agit comme vecteur de surdimensionnement de l'aspect local ou régional, aspect privilégié par le présent article sur un mode transnational. L'objectif est de faire ressortir au mieux ce qui distingue, mais aussi ce qui rapproche, deux « dossiers » au profil initial pourtant assez éloigné : un stade olympique, un site et deux clubs concernés pour Valence (Valencia CF et Levante UD) ; un stade privé, trois sites possibles (le Puisoz, Pusignan ou Décines) et un seul club pour Lyon (Olympique lyonnais⁶). En Espagne, c'est la figure du *pelotazo* qui prédomine (terme qui désigne du reste une longue passe imprécise dans le glossaire footballistique). Par là, il faut entendre la vente d'un « vieux » stade du centre-ville, et/ou de ses terrains d'entraînement, en vue de réalisations immobilières lucratives, le nouveau stade trouvant à s'installer plus en périphérie⁷. En France, à l'instar des expériences anglaises et allemandes, la construction d'un nouveau stade va de pair avec une concentration sur un même site, une fois celui-ci choisi, de plusieurs fonctionnalités.

Le spectre de stades municipaux vides

Fin 2002, l'idée de construire un stade olympique à Valence resurgit dans la presse. Cette idée n'est pas nouvelle. En période électorale, elle est alors reprise par la maire Rita Barberá (Parti Populaire), à laquelle le club de Levante UD avait déjà présenté, quatre ans plus tôt, un projet de reconversion de son stade *el Ciudad de Valencia* (anciennement *Nou Estadi*) en stade olympique. Concernant une telle installation, toutes les initiatives antérieures, quelles que soient leur provenance partisane, avaient déjà été infructueuses. La proposition du Levante n'a pas dérogé à la règle. En dépit d'un accueil favorable des institutions publiques,

le *Consell*, après en avoir étudié le financement, finit par écarter le projet. Au-delà du coût des travaux, il reste un écueil sur lequel bute régulièrement l'instance publique : la réticence des deux grands clubs de la ville à abandonner leurs installations respectives. La question se pose donc une fois de plus à l'orée des années 2000. L'idée d'un grand stade municipal à même d'accueillir des manifestations sportives de premier ordre (à l'instar d'une finale de la Ligue des champions, niveau de la compétition qu'a précisément atteint, sans succès, le Valencia CF en 2000 et 2001) est tributaire d'un accord entre les deux clubs. Ce qui se passe à Séville fait alors office de contre-modèle pour la municipalité : deux clubs (le Betis et le Sevilla) jouant chacun sur leur terrain et un grand stade municipal vide. À cette intention, la municipalité réserve à un usage sportif 90 000 m² d'une parcelle vierge située dans le secteur d'Ademuz, à la sortie ouest de la ville, avec une station de métro. Pour la mairesse Rita Barberá, la philosophie de l'accord entre les deux clubs tient dans l'affirmation suivante : « *C'est un projet qui doit bénéficier à tous et ne porter préjudice à personne*⁸ ». Pourtant, la décision de la première édile intervient seulement quelques jours après qu'elle a concédé au Valencia CF une licence pour héberger un hôtel dans les gradins nord de Mestalla, du nom du stade appartenant à ce club. Nous verrons combien cet « avantage » va avoir des répercussions dans la façon dont le dossier va ensuite évoluer.

À Lyon, le spectre d'un stade municipal vide, celui de Gerland et de son club de football hôte, l'Olympique Lyonnais, est aussi présent dans les esprits, mais selon d'autres modalités. D'abord, et contrairement à Valence, il existe déjà au sud de la ville depuis 1926. Ensuite, la question de son affectation, ou de sa raison sociale, ne se pose pas immédiatement, ou pas entièrement, puisque le président du club, Jean-Michel Aulas, fait part en septembre 2004 de son souhait soit de le voir agrandi, en le faisant passer de 40 000 à plus de 50 000 places, soit de construire une nouvelle enceinte de 70 000 places. La première solution est très vite envisagée et soutenue par une grande partie des acteurs politiques, à la tête desquels le maire de Lyon Gérard Collomb, pour lequel le club est un « *immense vecteur de rayonnement pour notre agglomération*⁹ ». Le maintien du stade dans le quartier de Gerland est aussi certainement une manière de confirmer cette portion de ville dans une forme de renouveau (auquel n'est pas étrangère l'arrivée du métro quelques années auparavant et la tertiarisation qui l'a accompagnée). Pour autant, le président de l'OL distille parallèlement l'information selon laquelle un nouveau stade, de nature privée, pourrait être érigé au Puisoz, à la limite du périphérique Sud, sur la commune de Vénissieux. Dans les deux cas, le rugby se retrouve en ligne de mire. L'agrandissement du stade de Gerland doit

se faire à l'horizon de la Coupe du monde de rugby de 2007 en France. Quant au terrain en friche du Puisoz, il est déjà pressenti par le président de l'équipe de rugby de Lyon – le LOU – pour y construire un stade de 20 000 places environ, financé uniquement de manière privée. En mars 2005, une requête en annulation d'un ancien adhérent des Verts va objectivement précipiter les choses. En annulant une délibération de mai 2003 fixant à 600 000 euros la redevance que doit payer l'OL à la ville pour l'utilisation du stade municipal, le tribunal administratif considère que « *le conseil municipal a commis une erreur manifeste d'appréciation*¹⁰ ». Cette sanction intervient quelques mois après que l'adjoint aux Sports de la ville a demandé du temps en vue de rentabiliser les investissements occasionnés par les travaux de mise aux normes de l'enceinte (loges, écrans géants...) intervenus au début des années 2000, pour accompagner le nouveau *standing* du club sur la scène européenne. C'est à ce moment, ces deux faits de parole agglomérés par l'analyse, que la presse donne à percevoir les premières inquiétudes municipales quant au spectre d'un stade vide, à l'instar des arguments suivants avancés par l'adjoint aux Sports : « *Si nous n'avons plus de club résidant, qui paiera l'entretien du stade ? Continuerons-nous à l'entretenir pour le laisser inoccupé ? Voulons-nous que, comme à Munich, où le Bayern évoluera bientôt dans un stade construit avec des fonds privés de la société Allianz, délaissant un inutile Stade olympique, nous nous trouvions avec un monument historique, vide ?*¹¹ ».

Un brouillage entre intérêts privés et intérêts publics

En 1997, la modification du Plan général urbain (PGOU) dans le cadre des terrains que le Levante UD possède près de son stade est écartée par la municipalité. Ce qui ne va pas empêcher cette dernière d'accéder à une telle demande du club en 2004, au prétexte que le rapide développement du quartier de Orriols, là même où se trouve le stade où il évolue, nécessite d'y envisager l'émergence d'une grande zone commerciale, dans ce secteur Nord de la ville qui en est particulièrement dépourvu. Dès 2002, le club avait demandé à la municipalité de diviser la parcelle initiale de près de 47 000 m² en deux, l'une destinée à l'enceinte sportive, l'autre à une zone tertiaire en vue d'y construire un complexe hôtelier et une galerie marchande. Dans le même temps, Bautista Soler, le président du Valencia CF par ailleurs promoteur immobilier, est favorable à ce que le club de Mestalla ne perde pas de patrimoine, voire même en gagne. Soler a négocié avec la municipalité de Rita Barberá une double requalification qui permettra au final au club de démolir le stade de Mestalla, de vendre le sol et de construire un nouveau

terrain sur une parcelle publique en voie de privatisation. Autant dire que la municipalité voit son objectif initial de construction d'un stade olympique municipal doublement entamé. Tout d'abord, et après que Rita Barberá a concédé au Valencia CF une licence pour héberger un hôtel dans les gradins Nord de Mestalla, la municipalité, avec l'appui de la *Generalitat* (également détenue par le Parti Populaire), fait une nouvelle concession au club en 2004. Celle-ci porte sur la requalification de la zone en faveur de logements et de commerces. Ensuite, alors que de l'accord conclu naît une entreprise mixte pour ériger un stade olympique sur un terrain public, le président du Valencia CF finit par avoir la mainmise sur l'ensemble des opérations : le contrôle total sur le futur terrain, désormais privé de son caractère olympique, mais aussi l'*edificabilidad* qu'il souhaitait pour Mestalla¹². Ce traitement de faveur va finir par être sollicité par d'autres entités sportives valencianes, au premier rang desquelles le Levante qui projette alors de célébrer son centenaire en 2009 dans de nouvelles installations.

À Lyon, l'instance publique ne se trouve pas doublée par une démarche privée. C'est plutôt à une sorte de progression inverse que l'on assiste. Après abandon des sites successivement envisagés du Puisoz et de Pusignan, c'est en effet le sénateur-maire de Lyon, également président du Grand Lyon, qui va demander à ses services de chercher un nouvel emplacement¹³. Le choix va très vite se porter à l'été 2006 sur un terrain de 18 hectares d'une ancienne usine et de parcelles le jouxtant, pour certaines propriété du Grand Lyon, sur la commune de Décines. Le tout constitue une surface totale de 40 hectares environ, classée en zone de développement stratégique, ce qui signifie qu'elle peut accueillir aussi bien un équipement industriel qu'une université ou un stade. Au fur et à mesure de l'état d'avancement du dossier, y compris en termes de débat public, il est intéressant de voir combien la même carte de Décines et des emplacements projetés se trouve légendée différemment : « *Un nouvel emplacement possible pour le futur stade de l'OL* » (éditions des 2 septembre et 23 octobre 2006), puis « *À Décines, l'emplacement évoqué pour le futur stade de l'OL* » (éditions des 24 novembre 2006 et 27 février 2007). Pour autant, le caractère d'évidence du dernier énoncé n'est pas nécessairement répercuté dans l'article qui accompagne la carte. C'est ainsi que *Le Progrès* du 27 février 2007 met l'accent sur « *une course d'obstacles* » et que la visite du sénateur-maire de Lyon et du président de l'OL au maire de Décines « *intervient à un moment où les rumeurs de "délocalisation" du futur grand stade de l'OL sur un autre terrain situé à cheval sur les communes de Meyzieu, Jonage et Pusignan, se font de plus en plus insistantes* ».

État de l'opposition

Comme il en a déjà été fait allusion, l'agrandissement de Gerland un temps envisagé, mais rendu difficile par des contraintes techniques et l'inscription du stade à l'inventaire des Monuments historiques, a reçu l'approbation de la grande majorité des élus, Étienne Tête mis à part¹⁴. La perspective d'un stade privé en périphérie ne va pas tarder à cristalliser une opposition plus marquée des élus de l'est de l'agglomération, davantage concernés par l'emplacement retenu. Ce qui est en jeu au gré des articles, c'est pour l'essentiel une recherche d'assurances en termes de transports et des nuisances associées, de commerce de détails local (la zone où le stade est projeté comportant un espace commercial contigu) ou encore d'environnement¹⁵.

Du côté de Valence, la différence des points de vue, qui confine pour l'essentiel à la polémique, prend place à l'intérieur d'une structure des échanges binaire, ou bipartisan. Parce que c'est le Parti Populaire qui est en position d'arbitrage pendant toute la période considérée, il revient au Parti Socialiste, en particulier dans un journal comme *El País* qui lui offre une tribune plus souvent qu'à son tour, d'incarner l'opposition aux projets et autres propositions défendus par les instances politiques locales et régionales. En particulier lorsque ces dernières, ainsi qu'on l'a vu, semblent perdre la maîtrise de l'impulsion donnée initialement au profit des présidents de club. Ainsi, lorsque Rafael Rubio, porte-parole du PSPV (*Partido Socialista del País Valencià*), estime que la municipalité a agi « à l'envers » en ne procédant pas par palier, de façon méthodique : d'abord cerner les enjeux de requalification des sols de Mestalla et du Ciutat de Valencia ; ensuite traiter avec les deux clubs la question de la construction du nouveau stade, de ses caractéristiques, de son emplacement, etc. ; enfin, le sujet refermé, établir les modifications nécessaires à apporter¹⁶. Ainsi encore, lorsque le même fait valoir que « la municipalité a augmenté la constructibilité qui correspond à la zone de Orriols en appliquant les paramètres généraux et non ceux correspondant au quartier¹⁷ ». Ainsi enfin, lorsque le porte-parole du PSPV affirme que le Groupe socialiste plaide pour un projet de stade qui inclut une piste d'athlétisme permanente et qui soit en mesure d'accueillir des compétitions de diverse nature, avec un système de gradins rétractables, non sans ajouter malicieusement : « Il ne s'agit pas ici de remplacer un terrain de football par un autre, pour cela nous avons déjà Mestalla¹⁸ ». De façon récurrente, ce qui ressort de la parole de l'opposition, c'est la nécessité pour l'action publique d'être conforme à la légalité.

Il est un niveau d'opposition que l'on retrouve représenté à Lyon comme à Valence, c'est celui de groupes *ad hoc*, constitués pour l'occasion et dont la caractéristique commune est d'être composés de voisins des sites envisagés pour ériger un nouveau stade. À Valence, la Présidente de la Fédération d'Associations de Voisins, María José Broseta, s'inquiète de l'affectation des terrains des Cortes Valencianas, là même où le Valencia CF compte construire son nouveau stade : « À aucun moment, nous n'avons dit que nous ne voulions pas d'une zone sportive d'usage général sur l'avenue des Cortes Valencianas. Ce pourrait même être un stade, avec des caractéristiques distinctes et municipales. Mais avec ce stade [du Valencia CF], nous sommes en train de perdre une parcelle que nous allons permuter avec une société anonyme sportive pour laquelle l'intérêt est de disposer là d'un terrain, bien que si quelqu'un un jour décide de le mettre ailleurs, il a le droit de le faire. La municipalité doit veiller au patrimoine des Valenciens, c'est son travail. Les permutations [permutas] sont prévues pour l'intérêt général de l'Administration, non pour celui d'une entité privée. De plus, on va détériorer la qualité de vie des habitants de cette zone. Les organisations internationales sportives conseillent de bâtir les stades dans des zones éloignées de l'enceinte urbaine¹⁹ ».

Ce dernier argument ne tient guère à Lyon, plus exactement à Décines. En effet, bien que cette commune de l'est lyonnais soit effectivement en marge de la ville centre, il n'empêche que les plaintes des membres de deux regroupements de voisins croisent pour l'essentiel celle qu'exprime María José Broseta, à savoir la détérioration de la qualité de vie des habitants. Pour autant, une nuance de taille existe entre l'Association pour le développement durable de l'est lyonnais (Addel) et Carton rouge. La première n'est pas hostile au principe d'un grand stade de l'OL mais juge inapproprié le site de Décines. Carton rouge, pour sa part, pointe l'incohérence de la création d'un centre commercial au sein de l'ensemble qui a fini par apparaître sous le nom d'« OL Land », au moment où un projet de revitalisation du centre-ville de Décines a précisément été engagé. Pour l'une et l'autre de ces instances, l'absence d'évocation des infrastructures de transports et le flou quant à la manière dont le projet pourrait faire évoluer celles qui existent déjà représentent en soi un motif majeur d'opposition à l'installation du grand stade sur le site.

Conclusion

À Lyon comme à Valence, c'est bien la modification des plans d'urbanisme (les élus communautaires du Grand Lyon ont voté le 9 juillet 2007 la révision du PLU de Décines-Charpieu) qui autorise au final des changements dans la sortie de terre de nouveaux stades. Pour

autant, les réalités, au-delà des rhétoriques propres à des regroupements de voisins, sont pour le moins différentes. À Valence, c'est la figure du *pelotazo* qui domine, à tel point qu'*El País* a pu parler dans son édition du 22 février 2008 d'un « troisième » du nom pour le seul club du Valencia CF. Si celui-ci finira bien par posséder à l'horizon 2009-2010 son propre stade, le bien nommé *Nou Mestalla*, son concurrent du Levante UD est loin de pouvoir en dire autant, empêtré qu'il est dans les profondeurs du championnat espagnol et dans des problèmes d'arriérés de toutes sortes²⁰.

Si les dirigeants de l'OL ont d'abord mené la partie dans le choix de l'emplacement futur du stade, ce sont les autorités politiques locales, le président du grand Lyon à leur tête, qui ont fini par imposer le leur. Pour autant, et contrairement au cas valencien où la disjonction entre présidents de club et classe politique dans son ensemble est patente à la défaveur de cette dernière, le cas lyonnais se caractérise par un rapprochement entre le maire de Lyon et le président de l'OL, physiquement avéré le soir du premier tour des élections municipales de mars 2008 et de la réélection de Gérard Collomb. À cet égard, il est assez significatif que le 18 avril 2008, au lendemain d'une révélation selon laquelle le dossier du Grand Stade serait bloqué et une extension du stade municipal envisagée, le club a diffusé sur son site officiel un communiqué à la structure dédoublée : une manière de communiqué (celui du Grand Lyon) dans le communiqué (celui, global, en provenance de l'Olympique lyonnais)²¹.

Outre la mention des noms des maîtres d'œuvre et autres financeurs, sont évoqués les soutiens publics du projet et la nature des 4 groupes de travail qui officient sous l'égide de la préfecture depuis 18 mois, avant l'argument d'autorité suivant : « *L'O.L. rappelle enfin que, dans une étude publiée récemment par le magazine Forbes, le futur stade lyonnais fait partie du top 10 des plus beaux et plus innovants stades qui seront construits dans les prochaines années. Cette étude souligne notamment le principe écologique des plus performants retenu pour le stade lyonnais* ».

Il n'en reste pas moins posée la question de l'affectation du stade municipal de Gerland, dont il est envisagé d'en céder l'usage au club de rugby de Lyon, une option défendue par le président de l'OL, quitte à devoir enlever un siège sur deux pour ne pas donner le sentiment aux joueurs d'évoluer dans un stade trop vide, ce qui a été envisagé sans rire début 2008 par l'adjoint aux sports d'une municipalité qui a par ailleurs revu à la hausse le taux de location du stade pour le club phare de la ville. Pour combien de temps encore ? ■

Notes

1. « "Sport business" : les enjeux du stade », *Les Échos*, 17 mars 2008, p. 10.
2. *Id.*, selon Vincent Chaudel, un des deux coauteurs de l'édition 2008 de l'étude « Finances et perspectives du football professionnel » (Ineum/Euromed Marseille).
3. Fondé en 1919, le Valencia Club de Fútbol a remporté une vingtaine de trophées, dont six titres de champions et sept coupes du roi, la dernière en date en 2008. Bien que fondé 10 ans plus tôt, avant d'acquérir son nom actuel en 1941, son voisin le Levante UD est moins bien doté, en moyens comme en titres, en dehors des quelques-uns acquis dans des divisions inférieures ou dans des championnats régionaux, à l'exception notable du titre de champion de l'Espagne libre en 1937. Comparativement, l'Olympique lyonnais est un club plus jeune puisque sa création date de 1950. D'abord considérée comme une équipe de coupe (de France) dans les années 1960-1970, qu'elle remporta trois fois, elle est devenue l'une des équipes françaises les plus titrées grâce à ses six titres de champion de Ligue 1 successifs de 2002 à 2007, période qui coïncide avec une corrélation marquée entre l'augmentation du nombre de victoires et celle de la masse salariale (et donc du budget), mais aussi avec l'arrivée de son président Jean-Michel Aulas à la tête du G14, véritable lobby créé par 18 des clubs parmi les plus riches d'Europe – dont l'OL –, dissous début 2008 après négociations avec Michel Platini, président de l'Union européenne de football (UEFA) depuis janvier 2007, conscient du risque d'explosion du système des équipes nationales que faisaient peser les recours juridiques engagés par certains clubs (dont l'OL...) pour que les fédérations nationales les indemnisent quand leurs joueurs sont appelés en sélection.
4. Le présent développement a été écrit sur la base d'articles extraits de la base de dossiers de presse numérisés de l'Institut d'études politiques de Lyon pour *Le Progrès* et de la base de données Factiva pour *El País* en son édition valencienne (avec des mots clefs tels « nuevo estadio », « Valencia CF » et « Levante UD »). Dans l'un et l'autre cas, par-delà même le mode d'interrogation, il ne s'agit que d'une partie des articles écrits sur le sujet tant ces bases ne représentent pas un fonds complet.
5. En 2003-2004, la diffusion payée du *Progrès* était de 246 892 exemplaires, toutes éditions confondues. De 1980 à 2003, *Le Progrès* a vu sa diffusion reculer de 32%, à l'instar des journaux quotidiens d'autres grandes métropoles françaises comme Lille ou Marseille (cf. Jean-Marie Charon, *La presse quotidienne*, Paris, La Découverte, 2005 [nouvelle éd.], pp. 103-104). *El País* se positionne dès 1976 comme national, édité à Madrid mais distribué dans toute l'Espagne. En 1982, une édition locale barcelonaise est lancée, avec des suppléments. Des pages régionales sont également proposées quotidiennement à ses lecteurs dans les communautés de Valence, d'Andalousie et de Catalogne, puis au Pays basque. *El País* se présente comme « l'unique journal qui depuis avril 1990 offre une information globale de la Communauté de Valence, [...] cet effort éditorial [faisant] de *El País* le journal national le plus lu dans la Communauté de Valence avec une moyenne de 179 000 lecteurs quotidiens (294 000 le dimanche) » (in « *El País* 10 000 », supplément de *El País* du 18 octobre 2004, à l'occasion de la parution du 10 000^e numéro, p. 244).
6. Au début de l'année 2008, certaines associations qui se battent contre l'implantation du nouveau stade de l'OL à Décines font valoir qu'un autre site serait beaucoup plus adapté, celui de la Saulaie à Oullins, au sud-ouest de Lyon, site composé de terrains appartenant à la SNCF et que cette dernière pourrait à terme céder au Grand Lyon.
7. Pour un état des lieux général sur la question, voir le dossier qu'*El País* (édition nationale) du 13 novembre 2006 a consacré à cette forme particulière de « *escándalos*

- urbanísticos* » (les pages 18 et 19 sont plus spécifiquement dédiées au football : « *Los clubes de fútbol ganan más de 1.000 millones con recalificaciones urbanísticas* »). Voir aussi *Libération* du 1^{er} décembre 2006, p. 21 : « *Espagne vend stades contre stars. Foot. Les clubs du pays épongent leurs dettes grâce à de juteuses transactions immobilières* ». Le *pelotazo* y est décrit comme « *un coup immobilier juteux* ».
8. *El País - Valencia*, 19 octobre 2002, p. 5.
 9. *Lyon Capitale*, édition du 1^{er} décembre 2004, p. 11.
 10. *Le Progrès*, 19 mars 2005, p. 8.
 11. *Id.*
 12. On pourrait traduire *edificabilidad* par « constructibilité », notion qui permet d'envisager l'évolution d'un bâti existant et les possibilités de constructions nouvelles qui lui sont associées.
 13. En dépit de son affirmation « *Ce sera au Puisoz parce que c'est la seule hypothèse possible* », telle que rapportée par *Le Figaro* du 29 mars 2006. En fait, il apparaît que les garanties financières attendues de l'OL par le fonds d'investissement new-yorkais *Apollo Real Estate Advisors* pour le site du Puisoz ont finalement eu raison du projet, sans compter que la superficie du site – 21 hectares – n'était pas optimale. Le site de Pusignan, proposé par un habitant de cette localité appuyé par plusieurs élus de communes de l'est lyonnais, a été présenté comme moins coûteux bien que correspondant à une superficie de plus du triple comparée à celle du site du Puisoz (voir *Le Progrès* des 24 avril et 22 juin 2006, p. 7 dans les deux cas). Dès lors que l'accent va être mis sur Décines quelques mois plus tard, l'hypothèse d'une implantation à Pusignan va perdre de sa force.
 14. Élu Vert adjoint aux marchés à Lyon dans l'équipe municipale de Gérard Collomb, réputé pour sa pugnacité à défendre l'intérêt général dans un grand nombre de dossiers d'urbanisme. Voir sa tribune « *Aulas a-t-il besoin d'un stade ?* » dans l'édition du 29 mai 2007 de *Lyon Capitale*.
 15. *Le Progrès*, 27 octobre 2006, p. 13.
 16. *El País - Valencia*, 29 juillet 2004, p. 4.
 17. *Id.*
 18. *El País - Valencia*, 31 décembre 2004, p. 8.
 19. *El País - Comunidad Valenciana*, 23 juin 2007, p. 39. Dans le cas présent, la permutation signifie que le Valencia CF recevra plus de 70 000 m² de la parcelle municipale de ladite avenue en échange de cession à la ville de terrains lui appartenant, après réalisation de nombreuses expertises présentées comme indépendantes.
 20. Les joueurs du Levante UD ont annoncé le 17 avril 2008 qu'ils seraient en grève, adoptée à l'unanimité, les 26 et 27 avril 2008 – lors de la 34^e journée du championnat de première division espagnol – pour réclamer le versement de leurs salaires. Face à l'étendue de ses dettes, le club risque une relégation en troisième division (cf. « *Footballeurs en grève en Espagne* », *Libération*, 18 avril 2008, p. 19).
 21. Révélation faite par Michel Forissier, nouveau secrétaire départemental de l'UMP et maire de Meyzieu, une commune proche de l'emplacement plébiscité par le duo Jean-Michel Aulas/Gérard Collomb, alors que la révision du Plan local d'urbanisme doit être soumise à enquête publique en mai 2008.